

## Information générale

Cours	
<b>Titre</b>	CRI3820-A-H21 - Évaluation et intervention auprès des jeunes
<b>Nombre de crédits</b>	3
<b>Sigle</b>	CRI3820-A-H21
<b>Site StudiUM</b>	<a href="https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=189397">https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=189397</a>
<b>Faculté / École / Département</b>	Arts et sciences / École de criminologie
<b>Trimestre</b>	Hiver
<b>Année</b>	2021
<b>Mode d'enseignement</b>	À distance
<b>Déroulement du cours</b>	Le cours est construit autour de présentations magistrales, d'activités pédagogiques et de présentations de conférenciers. Le cours se donnera à distance via la plateforme Zoom, en synchrone. Les étudiants doivent donc être présents à la plage horaire du cours, soit le mercredi, de 13h00 à 16h00. Le cours ne sera pas enregistré. Afin de rendre les séances plus dynamiques, les étudiants sont fortement encouragés à ouvrir leur caméra.
<b>Charge de travail hebdomadaire</b>	entre 5 et 6h par semaine.

Enseignant		
Catherine Arseneault	<b>Titre</b>	Professeure adjointe
	<b>Coordonnées</b>	catherine.arseneault.1@umontreal.ca Délai de 24h (journée ouvrable) pour une réponse
		Téléphone: (514) 343-6111 poste 45118 Bureau : C-4077, pavillon Lionel-Groulx
	<b>Disponibilités</b>	Sur rendez-vous.

Description du cours	
<b>Description simple</b>	Les objectifs, la nature et l'efficacité des mesures destinées aux jeunes contrevenants et enfants en danger. Loi sur la protection de la jeunesse, Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, autres situations.
<b>Description détaillée</b>	Selon le descripteur officiel : <i>Les objectifs, la nature et l'efficacité des mesures destinées aux jeunes contrevenants et enfants en danger. Loi sur la protection de la jeunesse, Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, autres situations.</i>

**Place du cours dans le programme**

Préalables: CRI3900 ou CRI3900G

## Apprentissages visés

### Objectifs généraux

De façon générale, le cours vise à:

- initier les futurs criminologues à l'évaluation et l'intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille, tant dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) que de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) ;

-sensibiliser les futurs criminologues aux enjeux liés à l'intervention auprès des jeunes dans un contexte légal en considérant l'ensemble des tenants et aboutissants ;

-encourager les futurs criminologues à adopter une pratique réflexive en s'appuyant sur la littérature.

**À la fin du cours, l'étudiant devrait être en mesure de répondre à cette question :**

Comment évalue-t-on (méthodes et outils) et intervient-on (approches et programmes) auprès de jeunes qui reçoivent des services en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) et de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

### Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, les étudiants seront en mesure de :

- différencier les contextes d'application de la LPJ et de la LSJPA
- résumer les fondements de la LPJ et de la LSJPA
- identifier les différents enjeux liés à l'intervention en vertu de la LPJ et de la LSJPA
- énumérer et décrire les actes réservés du criminologue dans le contexte de la LPJ et de la LSJPA

- identifier les pratiques reconnues dans le contexte d'évaluation en LPJ et LSJPA
- choisir, décrire et critiquer les différentes modalités d'évaluation en LPJ et LSJPA
- concevoir un plan de collecte de données
- concevoir un plan d'intervention à partir de vignette cliniques
- critiquer un plan d'intervention existant
- identifier les grands principes de chacune des approches vues en classe
- critiquer chacune des approches vues en classe
- évaluer la qualité de guides d'entretien
- démontrer de quelles façons les particularités culturelles influencent, modulent l'évaluation et l'intervention
- d'énumérer les grands principes de confidentialité qui guident la pratique des intervenants

## Calendrier des séances

20 janvier 2021	<b>Titre</b>	Cours introduction
	<b>Contenus</b>	Présentation du plan de cours Le criminologue en centre jeunesse: - Les actes réservés - Historique - Intervenir en réadaptation - Les savoirs - Portrait de la situation (LPJ, LSJPA)
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Malo, C., Morin, M., Moreau, J., Hélie, S. & Lavergne, C. (2018). L'exposition des enfants au conflit sévère de séparation. Les défis particuliers pour la pratique en protection au Québec. Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux, 61(2), 55-72. doi:10.3917/ctf.061.0055.
	<b>Évaluation</b>	Quiz 1 (3%)
27 janvier 2021	<b>Titre</b>	Cours 2

	<b>Contenus</b>	Conférence de Maître Patrick-Olivier Mailhot. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Saint-Jacques, Turcotte, Drapeau, Villeneuve & Ivers (2009). Signalement d'enfants aux services de protection de la jeunesse : quels acteurs sont influencés par la couverture journalistique de la maltraitance ? <i>Déviance et société</i> , 4(33), 501-518. <a href="https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2009-4-page-501.htm">https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2009-4-page-501.htm</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 2 (3%)
3 février 2021	<b>Titre</b>	Cours 3
	<b>Contenus</b>	L'entente multisectorielle Rôle et mandat de l'intervenant Comment mener de bonnes entrevues
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Hebert, S. T. & Lanctôt, N. (2016). Les adolescentes placeées en centre de readaptation : regard sur l'instabilité à travers l'étude de leurs parcours de placements. <i>Revue de psychoéducation</i> , 45 (1), 63–85. <a href="https://doi.org/10.7202/1039158ar">https://doi.org/10.7202/1039158ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 3 (3%)
10 février 2021	<b>Titre</b>	Cours 4
	<b>Contenus</b>	L'évaluation en LPJ Des outils : cartes conceptuelles et protocole d'évaluation
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Chateaufort, D., Arseneault, C. & Bedard Nadeau, M.-E. (2019). L'utilisation d'outils standardisés en intervention sociale : les points de vue des intervenants, des gestionnaires et des familles sur le Protocole d'évaluation familiale en protection de la jeunesse. <i>Revue de psychoéducation</i> , 48 (1), 1–21. <a href="https://doi.org/10.7202/1060004ar">https://doi.org/10.7202/1060004ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 4 (3%)
17 février 2021	<b>Titre</b>	Cours 5
	<b>Contenus</b>	Cours consacré au travail d'équipe, aucune

	<b>Activités</b>	notion vue en classe Rencontre d'équipe selon la modalité retenue par les membres de l'équipe. Consultation de la professeure possible en suivant le lien Zoom déposé sur Studium de 13h à 16h.
24 février 2021	<b>Titre</b>	Cours 6
	<b>Contenus</b>	L'intervention en LPJ L'approche de médiation L'approche familiale/systemique L'approche sensible aux traumatismes
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Couture, S., Laventure, M., Bourget, A., Pentecote, C. & Fafard, F. (2018). Raisonement clinique et strategies d'intervention : entrevue simulée auprès de mères consommatrices de substances psychoactives suivies en protection de la jeunesse. <i>Revue de psychoe?ducation</i> , 47 (2), 213–230. <a href="https://doi.org/10.7202/1054058ar">https://doi.org/10.7202/1054058ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 5 (3%) Dépôt des documents liés au travail d'équipe, 16h00 maximum.
3 mars 2021	<b>Titre</b>	Semaine de lecture
	<b>Contenus</b>	
	<b>Activités</b>	
	<b>Lectures et travaux</b>	Un savant équilibre entre étude et détente est fortement recommandé ;)
10 mars 2021	<b>Titre</b>	Cours 7
	<b>Contenus</b>	L'évaluation en LSJPA L'évaluation différentielle L'évaluation des sanctions extrajudiciaires Le modèle RBR dans l'évaluation
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Lafortune, D., Meilleur, D. & Coutu, J. (2013). Les adolescents qui présentent des troubles du comportement sexuel et leurs parents : en quoi se distinguent ceux dont la situation n'est pas judiciairisée ? <i>Revue de psychoe?ducation</i> , 42 (1), 95–114. <a href="https://doi.org/10.7202/1061725ar">https://doi.org/10.7202/1061725ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 6 (3%)
17 mars 2021	<b>Titre</b>	Cours 8

	<b>Contenus</b>	L'évaluation en LSJPA Le rapport pré-sentenciel
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Linseau, I., Lafortune, D. et Leclerc, C. (2017). Détermination de la peine dans le système de justice pénale pour adolescents : examen des dilemmes éthiques vécus par les acteurs judiciaires québécois. <i>Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice</i> , 60(1), 69–95. DOI: 10.3138/cjccj.2016-0018
	<b>Évaluation</b>	Quiz 7 (3%)
24 mars 2021	<b>Titre</b>	Cours 9
	<b>Contenus</b>	L'intervention en LSJPA L'approche motivationnelle L'approche cognitive-comportementale
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Rioux, M.-A., Laurier, C., Gadais, T. & Terradas, M. (2017). Intervenir par le sport auprès de jeunes contrevenants : analyse descriptive et compréhensive de dix interventions. <i>Revue de psychopédagogie</i> , 46 (2), 337–358. <a href="https://doi.org/10.7202/1042254ar">https://doi.org/10.7202/1042254ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 8 (3%)
31 mars 2021	<b>Titre</b>	Cours 10
	<b>Contenus</b>	L'intervention en LSJPA L'approche GLM/RBR/sensible aux traumatismes
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Marchand, S., Houffort, N., Couvrette, A., Guay, S. & Geoffrion, S. (2018). Intervenants en protection de la jeunesse : exploration des motifs de carrière initiaux, des sources de motivation actuelles et des répercussions perçues de ces sources de motivation actuelles. <i>Revue de psychopédagogie</i> , 47 (2), 231–253. <a href="https://doi.org/10.7202/1054059ar">https://doi.org/10.7202/1054059ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 9 (3%)
7 avril 2021	<b>Titre</b>	Cours 11
	<b>Contenus</b>	Faire un plan d'intervention
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
	<b>Lectures et travaux</b>	Gagnon-Dion, M.-H., Rivard, J. & Bellot, C. (2018). L'expérience des jeunes autochtones pris en charge par la protection de la jeunesse :

		entre de racinement et e mancipation. Service social, 64 (1), 79–102. <a href="https://doi.org/10.7202/1055892ar">https://doi.org/10.7202/1055892ar</a>
	<b>Évaluation</b>	Quiz 10 (3%)
14 avril 2021	<b>Titre</b>	Cours 12
	<b>Contenus</b>	L'intervention multiculturelle en LPJ et en LSJPA Conférencière : Myriam Cloutier, travailleuse sociale et intervenante pivot en interculturel. Centre jeunesse de Québec.
	<b>Activités</b>	Séance Zoom.
28 avril 2021	<b>Titre</b>	EXAMEN FINAL
	<b>Contenus</b>	Examen portant sur l'ensemble de la matière vue en classe. L'examen est à livre ouvert, il s'agit donc d'un examen de compréhension et d'application concrète de la matière vue en classe.
	<b>Activités</b>	Les questions à répondre dans le cadre de l'examen seront rendues disponibles sur Studium dès 12h30. L'examen complété devra être déposé sur Studium, en format pdf, au maximum à 16h00.

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

## Évaluations

### Calendrier des évaluations

20 janvier 2021	<b>Activité</b>	Quiz de lecture (1 Quiz par semaine pendant 10 semaines) 20 janvier, 27 janvier, 3 février, 10 février, 17 février, 10 mars, 17 mars, 24 mars, 31 mars, 7 avril 2021. Un lien est déposé pour chacun des Quiz sur Studium dans la semaine correspondante. L'étudiant dispose d'une semaine (à partir de la fin de chaque cours) pour réaliser le Quiz. Aucune prolongation possible. Une fois le Quiz ouvert sur Studium, l'étudiant dispose de 15 minutes pour le réaliser.
	<b>Objectifs d'apprentissage</b>	Mesurer les connaissances et la compréhension qu'a l'étudiant des lectures obligatoires. Comme

	<b>visés</b>	l'évaluation se déroule à la maison, l'étudiant a accès à tous les documents. Toutefois, il s'agit d'une évaluation INDIVIDUELLE, donc aucune consultation entre les pairs n'est permise.
	<b>Critères d'évaluation</b>	Exactitude des réponses.
	<b>Pondération</b>	30% au total (10 Quiz x 3% chacun) Chaque Quiz comporte 5 questions (vrai ou faux, choix multiples, associations, etc.) Si l'étudiant ne réalise pas le Quiz ou s'il obtient 1/5 ou 2/5 = 0% Si l'étudiant obtient 3/5, 4/5 ou 5/5 = 3%
24 février 2021	<b>Activité</b>	Travail d'équipe: présentation orale filmée.
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	
	<b>Critères d'évaluation</b>	Une grille d'évaluation sera présentée au cours du 20 janvier 2021.
	<b>Pondération</b>	35% de la note finale (note d'équipe)
28 avril 2021	<b>Activité</b>	Examen L'examen sera ouvert sur Studium à compter de 12h30. Il sera composé de quelques questions (nombre exact à déterminer) à long développement. L'étudiant aura 3 heures pour le compléter, et devra le déposer sur Studium au maximum le 28 avril 2021, à 16h00, en format pdf.
	<b>Objectifs d'apprentissage visés</b>	Compréhension de la matière vue tout au long de la session. Capacité à faire des liens entre les concepts. Richesse de la réflexion.
	<b>Critères d'évaluation</b>	Une grille de correction sera rendue disponible le 14 avril 2021 sur Studium.
	<b>Pondération</b>	35%

**Attention !** Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

## Consignes et règles pour les évaluations

**Dépôts des travaux** Les travaux doivent être déposés, en format PDF, dans la boîte de dépôt qui se trouve sur Studium.  
L'article 9.7b relatif à la remise en retard de travaux s'applique,



soit 10% de retranché pour le premier jour de retard et 5% pour chacun des quatre jours suivants.

## Qualité de la langue

Un maximum de 10% peut être soustrait en raison de fautes d'orthographe.

## Rappels

### Utilisation des technologies en classe

#### Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet

[https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation\\_enregistrement.docx](https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx)

Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.

## Ressources

### Ressources obligatoires

**Documents** Voir lectures obligatoires pour chaque cours.

**Ouvrages en réserve à la bibliothèque** Aucun.

### Ressources complémentaires

#### Documents

### Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

**Centre de communication écrite** <http://cce.umontreal.ca/>

**Centre étudiant de soutien à la réussite** <http://cesar.umontreal.ca/>

**Services des bibliothèques UdeM** <https://bib.umontreal.ca/>

**Soutien aux étudiants en situation de handicap** <http://bsesh.umontreal.ca/>

## Cadres réglementaires et politiques institutionnelles

### Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

**Règlement des études** <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

## **Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap**

[https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc\\_officiels/reglements/administration/adm10\\_25-politique-cadre\\_integration\\_etudiants\\_situation\\_handicap.pdf](https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf)

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

## **Autres**

### **Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)**

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours. La journée du dépôt, l'étudiant a jusqu'à 23h55 précisément pour remettre son travail via Studium. Dans tous les cas, c'est l'heure de Studium qui prévaudra.

### **Justification d'une absence (article 9.9)**

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme

[https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis\\_absence\\_examen\\_form.pdf](https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf)

Site web de l'École de criminologie : [www.crim.umontreal.ca](http://www.crim.umontreal.ca)

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme

: <https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

## Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

**Site Intégrité** <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

**Les règlements expliqués** <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>

**Autres** **Plagiat et fraude (article 9.10)**

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.